Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 026-212602940-20250630-D202521-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	En exercice :	15
	Présents :	13
	Votants :	13
	Quorum atteint	

L'année deux mille vingt-cinq, le 30 juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, CHEVALIER Hélène, GUICHARD Nicolas, LARAT Cyril, GUERIN Freddy, BOUNIOL Amandine, REY Christian, LE MEUR Hélène, PERROT Paul, GONIN Frédéric, DELENCRE Florian, COINTE Catherine, PERCHE Stéphane est arrivé à 18h55.

Date de convocation : 20 juin 2025 Date d'affichage : 20 juin 2025

Absents représentés : Néant

Absent : POUZIN Laurent Secrétaire de séance : Catherine COINTE

N° 21-2025 – REVISION PRIX DU REPAS CANTINE SCOLAIRE A PARTIR DU 01.09.2025

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que notre prestataire de fourniture des repas de la cantine nous applique une augmentation de ses tarifs à partir du 1er septembre 2025.

Monsieur Le Maire propose de fixer à 4,70 € le prix du repas facturé aux parents à compter du 1er septembre 2025. Le prix du repas pour une personne extérieur sera relevé à 5,30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** l'augmentation du prix du repas pour la cantine scolaire à 4,70 € à compter du 1er septembre 2025.
- **AUGMENTE** le prix du repas pour une personne extérieure à 5,30 €.
- **AUTORISE** Mr Le Maire à signer tous documents à cet effet.

Certifie exécutoire compte-tenu de l'affichage et
De la transmission au représentant de l'Etat.
Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme.

MAIRIE DE SAINT-BARDOUX * 26 - Drôme *

Le Maire
Etienne LARAT